

## Vos magasins de produits Biologiques et Naturels ouverts à tous

17 rue Chalmel  
37000 Tours  
Tél : 02 47 66 77 77

Horaires d'ouvertures

25 rue de Hollande  
37100 Tours  
Tél : 02 47 88 96 96

<b>Lundi</b> 14 h 30- 19 h	<b>Mardi</b> 9h - 13 h / 14 h 30 - 19h
<b>Mercredi</b> 9 h - 13 h / 14 h 30- 19 h	<b>jeudi</b> 9 h 30 - 13 h / 14 h 30 - 19h
<b>Vendredi</b> 9 h - 13 h / 14 h 30- 19 h	<b>Samedi</b> 9 h-13 h / 14 h 30 - 18h30

## Actualités Régionales

### La région Centre se mobilise pour la géothermie

Dans le cadre du contrat de projet 2007-2013, l'Etat, via l'Ademe, et le conseil régional ont décidé d'investir plus de 51 millions d'euros dans un "grand projet pôle d'efficacité énergétique". La géothermie basse énergie couplée à des pompes à chaleur est au cœur de ce grand projet. S'appuyant sur l'expérience du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) installé à Orléans, le conseil régional du Centre vient de lancer le "plan régional géothermie".

L'objectif est d'abord de constituer une filière en mobilisant tous les professionnels (foreurs, hydrogéologues, bureaux d'études, installateurs, professionnels des pompes à chaleur) mais aussi des maîtres d'ouvrage, la chambre régionale de métiers, EDF, etc. Une action collective va être lancée en direction des foreurs avec l'adoption d'une marque de qualité. Un atlas de la ressource géothermique a par ailleurs été élaboré tandis que le taux de subvention aux réalisations géothermiques a été porté à 40% et même à 50% pour des opérations exemplaires (au lieu de 30% pour les autres énergies renouvelables). Dans le cadre du CPER, une plate forme de recherche de 3 millions d'euros est en cours de construction sur le site du BRGM pour tester les matériels géothermiques. Ce plan régional vise d'abord les réalisations collectives (maisons de retraite, logements, installations sportives...) mais sans oublier les particuliers. L'objectif est notamment d'équiper en pompes à chaleur une maison neuve individuelle sur cinq à l'horizon 2010.

<http://www.lemoniteur-expert.com/depeches/depeche.asp?>

## Coop nature infos

N°24-Oct- Nov- Déc - 2009

Editorial

409 ! C'est le nombre de nouveaux sociétaires ayant adhéré à notre coopérative depuis le début de l'année 2009. La raison de ce succès est inscrite dans notre enseigne : «produits biologiques» et «coopérative». Une enseigne qui devrait être visible en 2010 sur la façade de notre troisième magasin à Chambray-les-Tours. Concernant son implantation, le projet avance sérieusement. Nous avons obtenu le permis de construire nous permettant d'effectuer les travaux de réhabilitation du local. Notre banque nous suit au niveau du financement de cette nouvelle installation. Merci encore aux nombreux sociétaires qui, par leur souscription à l'emprunt de la Coop, vont contribuer à la soutenir financièrement dans ce projet. Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient participer à cet emprunt, il est encore temps. Votre participation, même modeste, nous sera très utile, vu l'importance du coût des travaux. Merci encore.

Bonne lecture de notre petit journal.

Jacques Guilloux  
P/Le Conseil d'Administration



Vente de produits Biologiques  
et naturels

Tel: 02 47 66 77 77

[www.coopnature.com](http://www.coopnature.com)

[tours-grenier-nature@wanadoo.fr](mailto:tours-grenier-nature@wanadoo.fr)

[coop.nature.tours.nord@wanadoo.fr](mailto:coop.nature.tours.nord@wanadoo.fr)

### SOMMAIRE

<b>Editorial :</b>	1
<b>Une bombe : Le méthane</b>	2
<b>Recette</b>	3
<b>OGM : Cohabitation Impossible Carton rouge L' agriculture coupable</b>	4 et 5
<b>Le purin d'ortie : l'interdiction cachée</b>	6
<b>Quoi de neuf à Tours Nord</b>	7
<b>Actualités regionales</b>	8

Josette Antunès  
Marlène Baudrier  
Pascale Coquelet  
Jean-Claude Isope  
Jean-Claude Malbet  
Françoise Revol

## **UNE BOMBE : LE METHANE A RETARDEMENT POUR LE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL ?**

Un récent article paru dans la revue *New Scientist* (1) fait le point sur le réchauffement aux hautes latitudes. la température moyenne y a augmenté de 2 °C par rapport aux années 1951 - 1980, entraînant une fonte de la banquise. Contrairement à celle-ci qui est un réflecteur très efficace de la lumière solaire, les surfaces de mer dégagées de la glace sont très absorbantes et se réchauffent donc rapidement, un réchauffement qui se propage aux continents avoisinants (Canada, Groenland, Norvège, Sibérie ... ) jusqu'à plus de 1 000 km vers l'intérieur.

Une conséquence déjà bien perceptible: la fonte du permafrost, cette portion de sol qui n'a jamais dégelé depuis la dernière glaciation qui s'est terminée il y a 10 000 ans. Cette fonte entraîne la dégradation rapide du sol et de tout ce qui a été construit dessus. Mais les conséquences peuvent en être beaucoup plus considérables : le permafrost contient des quantités considérables de carbone (évaluées à 16000 milliards de tonnes), dont une part appréciable pourrait être relâchée dans l'atmosphère en cas de fonte plus importante. Une bonne part de ce carbone est sous forme de méthane (CH<sup>4</sup>) un gaz à effet de serre 62 fois plus « efficace » pour l'effet de serre que le dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>). Un accroissement du méthane atmosphérique aura effet d'amplifier le réchauffement et d'accélérer la fonte du permafrost. En outre, dans ce sol dégelé, qui recèle de grandes quantités de carbone organique, la vie bactérienne va redémarrer, accélérant son réchauffement par la chaleur qu'elle produit, et provoquant l'émission de quantités supplémentaire de CO<sup>2</sup> et CH<sup>4</sup>, et donc, là aussi, une accélération du réchauffement.

Actuellement, le méthane est responsable de 18% de l'effet de serre additionnel dû à l'homme, à comparer aux 63% du dioxyde de carbone. Un relâchement de 100 milliards de tonnes d'ici la fin siècle aurait le même effet que 270 ans d'émissions de CO<sup>2</sup> au rythme actuel de 27 milliards de tonnes par an !

Les zones humides, sources naturelles importantes de méthane, vont considérablement s'étendre comme conséquence de cette fonte. Et si le réchauffement se propage jusqu'aux sédiments, peu profonds, des mers avoisinantes, c'est alors le méthane, qui y est stocké sous forme d'hydrates, qui risque de dégazer rapidement, entraînant encore une accélération du réchauffement. (...) Source de Biocontact juillet août 2009, article proposé par JC I

(1) par Fred Pierce dans le n° du 28 mars 2009 Vol 201 N° 2701 p 32 ou sur newscientist.com

## **Quoi de neuf à Tours Nord**

**Nous allons bientôt "entamer" notre huitième année et sans vous nous n'existerons pas ! aussi, toute l'équipe de Tours Nord se joint à moi pour vous remercier de votre fidélité !**

**Quelques dates d'animations à retenir :**

- Baumstal : vendredi 16 Octobre
- Provamel : (desserts et laits végétaux) : vendredi 30 Octobre
- Nikken : (aimants) : samedi 7 Novembre
- Bionat : (chaussures au naturel) : mercredi 25 Novembre
- Jazz-max : (extracteur de jus) : mercredi 28 Novembre de 10 h à 13 h;

**Une remise supplémentaire vous est accordée lors de ces animations !**

**A bientôt sur Tours Nord !**

*Pascale Coquelet (Responsable du magasin Tours Nord)*

### **PROJET TOURS SUD**

**Vous souhaitez participer à son financement,  
contactez maintenant : 02 47 766 77 77,**

**le secrétariat de la Coop**

**A Tours, les seuls magasins coopératifs BIO,  
c'est COOP NATURE.**

**COOP NATURE : de vrais magasins «Coop » dirigés par  
un Conseil d'administration  
composé d'adhérents élus et bénévoles**

## OGM : Cohabitation Impossible

Quelles sont les conditions requises pour que les végétaux transgéniques et conventionnels cohabitent sans problème en Europe? C'est la question à laquelle tentent de répondre depuis quatre ans plus de deux cents chercheurs travaillant dans dix-huit pays. Les résultats de ce programme européen Co-Extra (pour coexistence et traçabilité des OGM) ont été rendus publics en juin. Les chercheurs ont énoncé plusieurs conditions à la mise en place d'une coexistence acceptable. Au nombre d'entre elles, la possibilité que toutes les filières soient valorisées : les animaux nourris avec des fourrages non OGM devraient pouvoir être repérés par le consommateur, les agriculteurs utilisant des semences de ferme être protégés ... Surtout, la gestion des territoires doit être organisée de façon à ce que les végétaux non OGM ne subissent pas de contamination. Ce qui nécessite des précautions importantes, en particulier de grandes distances d'isolement entre champs. *«La coexistence individuelle ne sera pas possible, avertissent les chercheurs. Il faudra prévoir des régions dédiées, pour certaines aux OGM, pour d'autres aux végétaux conventionnels.»* Une perspective peu réaliste, va-t-on imposer à un ! cultivateur bio de déménager sous prétexte qu'il est installé dans une zone dédiée aux OGM, et inversement ? La question ne se pose pas pour l'instant en France, où aucun OGM n'est autorisé à la culture.

La complexité des problèmes à résoudre pour assurer la coexistence des deux filières a de quoi dissuader les pouvoirs publics de revenir sur cette décision.

Source : Que choisir 472 article proposé par MB

### Carton Rouge ! Le mensonge des OGM ?

Les pros-OGM sont fous de rage ! Le rapport publié par l'association américaine *Union of Concerned Scientists* met à mal l'argument selon lequel les OGM permettraient de nourrir la planète grâce à leurs rendements impressionnants. *"Cette promesse n'a pas été tenue"* affirment les scientifiques après l'analyse de 20 ans de littérature scientifique sur les performances des plantes OGM qui leur permet de conclure à zéro augmentation des rendements. Pire, l'agriculture "conventionnelle" aurait fait bien plus de progrès en terme de productivité que les OGM. Quant à l'agriculture biologique, un rapport de l'ONU affirme qu'en Afrique elle a permis de doubler les rendements sans impacts négatifs sur la nature ....

source : jardiner Bio n° 20

## L'agriculture coupable

**Les épandages d'effluents d'élevage sont une source de pollution.**

Tandis que la pollution par le phosphore provoque des proliférations d'algues bleues qui vont, cet été encore, imposer des interdictions de baignade dans de nombreux plans d'eau, le Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Écologie (Soes) vient de publier une étude fort éloquent. Si les livraisons d'engrais industriels phosphatés ont chuté des deux tiers de 1972 à 2008, en moyenne de 31 à 10 kg par hectare, *«les teneurs en phosphore des sols agricoles augmentent néanmoins dans 43 % des cantons étudiés, notamment dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Champagne-Ardenne, Aquitaine»*. Paradoxale a priori, cette hausse des apports en phosphore s'explique, au moins pour la Bretagne, par sa spécialisation dans l'élevage intensif hors sol. Les épandages d'effluents d'élevage sont très supérieurs aux besoins. C'est d'autant plus polluant que, selon le Soes, *«en Bretagne comme dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Alsace, quelles que soient les plantes cultivées, la plupart des sols semblerait disposer de teneurs en phosphore suffisantes à leurs exigences pour plusieurs années»*. La solution, pour réduire la pollution de l'eau due au phosphore, passe évidemment par une fertilisation limitée et ajustée au strict besoin des plantes. Elle existe dans les textes mais, sur le terrain, c'est une toute autre affaire!

Source : Que Choisir 472 – article proposé par MB

*Chers lecteurs et lectrices, vous pouvez nous envoyer vos suggestions ou critiques à nos e-mail : [tours-grenier-nature@wanadoo.fr](mailto:tours-grenier-nature@wanadoo.fr), [coop.nature.tours.nord@wanadoo.fr](mailto:coop.nature.tours.nord@wanadoo.fr) ou dans nos magasins*

## Purin d'ortie : l'interdiction cachée

purins et décoctions

17/07/09 - Rappelez vous la "guerre de l'ortie" : en 2006, on s'apercevait après la perquisition chez le pépiniériste Eric Petiot, que la loi d'Orientation Agricole votée en janvier de la même année obligeait tous les produits phytosanitaires, même naturels comme le purin d'ortie, à faire l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, une procédure qui coûte dans les 300 000 € !

Une aberration qui provoquait une levée de boucliers, et incitait les députés à voter en décembre 2006 un amendement, dit "du purin d'ortie", qui proposait de donner un statut différent aux "préparations naturelles peu préoccupantes" (PNPP). L'affaire semblait en bonne voie.

Le tant attendu décret du ministère de l'Agriculture, qui devait enfin clarifier voire simplifier les choses, est sorti le 25 juin, sans fanfare ni trompette. Las, il ne règle rien. Il exige en effet que les substances naturelles soient inscrites sur la liste communautaire des substances actives et qu'elles n'aient pas fait l'objet d'une décision de refus d'inscription. Selon l'Aspro-PNPP, l'association "pro-ortie", « cette procédure longue et coûteuse n'est justifiée que pour les produits de synthèse et se révèle totalement inadaptée pour des préparations naturelles peu préoccupantes. De plus, le coût d'instruction de ces dossiers est tel qu'il ne peut être amorti que par un brevet alors que les PNPP, issues de savoirs populaires, sont toutes du domaine public. »

L'association s'étonne également que ce décret s'appuie sur des directives européennes pour imposer des contraintes non exigées par les autres pays européens. « Tandis que nos voisins, soumis aux mêmes directives européennes, reconnaissent et classent les PNPP dans une catégorie à part, le ministère de l'Agriculture s'entête à vouloir les classer comme des "phytopharmaceutiques", qualificatif juridique appliqué aux pesticides utilisés sur les cultures... »

Et l'Aspro-PNPP de conclure qu'« au lieu de "faciliter les procédures", ce texte crée un blocage évident. » [...] On reste effectivement dans la schizophrénie la plus complète. D'un côté, un principe asséné avec force durant le Grenelle de l'environnement : réduire les pesticides de 50 % dans l'agriculture. De l'autre, une administration qui freine des quatre fers et qui continue à ne pas autoriser les purins d'ortie et autres macérations de consoude, et donc à favoriser les intrants chimiques, les seuls officiellement permis. On reste perplexe. Marie Arnould

Source: [www.terrevivante.org](http://www.terrevivante.org), proposé par JCM

## Recettes : Croquettes au boulgour de Kamut,

courgettes & concassé de tomates oranges.

Préparation 30 min Cuisson 4 couverts Difficulté : Facile -

Budget : Bon marché - Proposée par Carole Altergusto

Des croquettes savoureuses pour faire le plein d'énergie.

• Ingrédients pour 8 croquettes :

• 50 gr de boulgour de Kamut (cru)

• 250 ml de bouillon de légume (Pour les proportions de liquide, utiliser celles indiquées sur votre paquet)

• 1 oignon nouveau

• 2 courgettes (300 gr)

• 40 gr de pecorino fraîchement râpé

• 1 œuf

• 1 c à s de persil ciselé • 1 c à s de basilic ciselé

• 3 ou 4 tomates oranges

Pour les vitamines et minéraux santé : le guide nutritionnel

Préparation :

1. Peler les tomates : faire chauffer de l'eau. Inciser la base des tomates et les plonger dans l'eau bouillante quelques secondes. Les sortir de l'eau chaude avec une écumoire et les plonger dans un saladier d'eau froide. Enlever la peau des tomates. Les épépiner et les couper en petits morceaux. Les saler et les laisser égoutter dans une passoire.

2. Faire chauffer le bouillon de légumes. Ajouter le boulgour de Kamut et laisser cuire 10 minutes à feu moyen. Retirer du feu, couvrir et laisser gonfler.

3. Râper l'oignon nouveau et les courgettes. Les faire revenir dans une poêle, à feu vif, avec un peu d'huile d'olive, pendant une dizaine de minutes. Retirer du feu, ajouter le persil et le basilic. Mélanger et laisser refroidir.

4. Battre l'œuf, ajouter le pecorino. Poivrer. Ajouter le mélange courgettes / oignon puis le boulgour. Bien mélanger

5. Faire chauffer une poêle avec un peu d'huile d'olive. Déposer une cuillère à soupe bombée de mélange. L'étaler pour former une croquette ronde. Cuire environ 5 minutes de chaque côté. Servir chaud avec un peu de concassé de tomates.

6. Bon appétit

Source : [www.femininbio.com/cuisine/recettes/carole-altergusto](http://www.femininbio.com/cuisine/recettes/carole-altergusto)